

Les synthèses de FranceAgriMer

> octobre 2017 - n° 5

Prospective filière française de la pêche maritime





France Filière pêche a souhaité que soit mené un exercice de prospective pour la filière pêche maritime à l'horizon 2035. La conduite de cette étude a été confiée à la Mission Prospective de FranceAgriMer. Son objet est d'élaborer des scénarios pour l'avenir de la filière pêche maritime qui puissent servir aux décideurs de la filière, en vue de l'élaboration de stratégies gagnantes.

La méthodologie spécifique à la prospective ne prétend pas prédire l'avenir mais s'attache à permettre d'anticiper différentes situations que l'on pourrait rencontrer, sans préjuger de leur caractère probable, souhaitable ou au contraire redoutable. Ces situations et les chemins qui y conduisent sont inscrits dans des « scénarios » dont l'élaboration incombe à des experts qui sont identifiés et réunis, et dont les compétences diversifiées sont croisées dans un contexte de liberté de parole et d'efforts constants de compréhension mutuelle. Le groupe d'experts mobilisés, dénommé « cellule d'animation » de la prospective constitué de professionnels de la filière, de chercheurs et d'experts de l'administration a compté 24 personnes et s'est réuni 19 fois entre novembre 2014 et novembre 2016

Le travail a pour base la méthode SYSPAHMM (Système, Processus, Agrégat d'Hypothèses, Micro et Macrosécarios) formalisée par M. et C. Sebillotte à l'INRA. Cette méthode repose sur la représentation commune du système étudié et des problématiques porteuses d'enjeux pour l'avenir qui sont l'objet d'exposés d'experts puis le support de la rédaction d'hypothèses dont l'expression en recto et en verso permet d'envisager différents futurs possibles. Près de 1 000 hypothèses ont ainsi été rédigées par la cellule d'animation. 100 hypothèses, jugées les plus déterminantes pour l'avenir de la filière, ont, in fine, été sélectionnées. Ces hypothèses ne sont pas uniquement tendancielle, elles incluent également des « signaux faibles » actuellement d'ampleur limitée mais jugés potentiellement porteurs de modifications sensibles de la trajectoire de la filière étudiée à l'avenir. Les relations d'influences / dépendances entre ces hypothèses considérées deux à deux ont été établies et utilisées pour regrouper les hypothèses les plus liées entre elles en agrégats ; ceux-ci constituent la trame des scénarios interdisciplinaires qui tiennent ainsi compte des liens entre les hypothèses et en valorisent les libellés recto et verso. A l'issue de plusieurs étapes de réduction de la complexité, 4 scénarios contrastés d'évolution de la filière pêche maritime à l'horizon 2035 ont été écrits.

Pour chaque scénario il est possible de dégager les enjeux et conséquences pour la filière pêche maritime, France Filière Pêche, telle ou telle famille professionnelle ou façade maritime :

si le scénario se produit, alors,

- qu'est-ce qu'on gagne ? en quoi est-ce une opportunité ?
- qu'est-ce qu'on perd ? en quoi est-ce un risque ou une menace ?

et quelles sont les conséquences ?

Glossaire :

RMD Le Rendement Maximal Durable = la plus grande quantité de biomasse que l'on peut extraire en moyenne et à long terme d'un stock halieutique dans les conditions environnementales existantes sans affecter le processus de reproduction (définition FAO).

TAC Les Totaux admissibles de Captures = les quantités maximales de poissons d'une espèce pouvant être prélevées sur une zone et une période délimitées

QIT Quotas Individuels Transférables = Part de la ressource conférée à un navire, un armement ou un patron pêcheur.

OP Organisation de Producteurs qui répartit entre ses adhérents selon un plan de gestion les quotas qui lui sont attribués

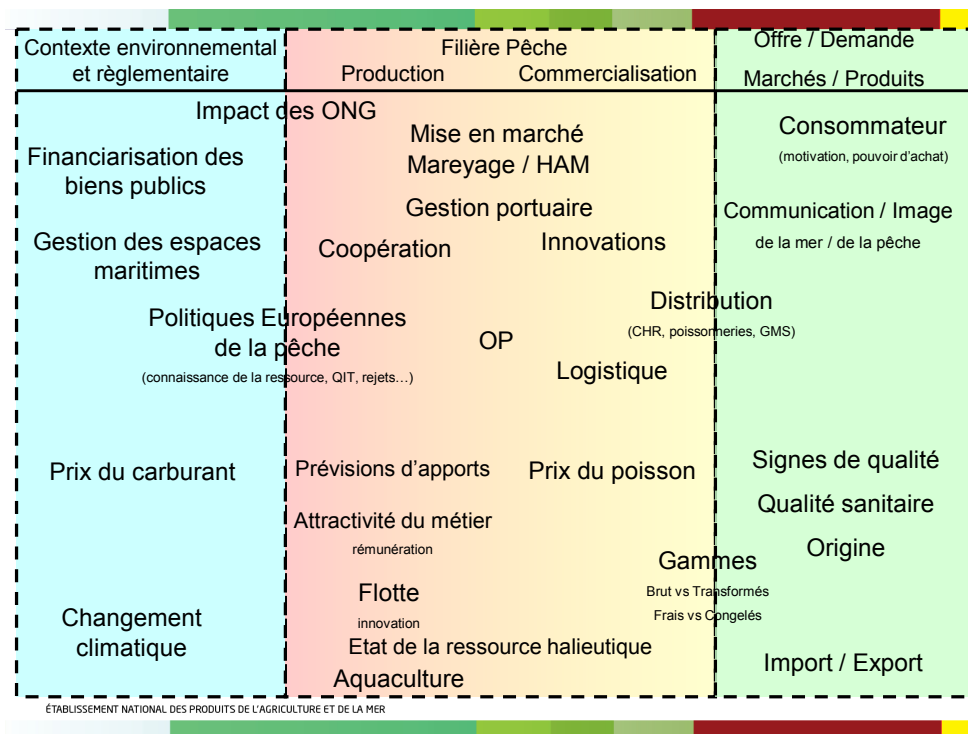
Rémunération à la part : rémunération du marin qui dépend du produit des ventes diminué des frais communs, selon une répartition entre l'armement et les membres de l'équipage

NTIC Nouvelles Technologie d'Information et de Communication = tous les outils disponibles en termes de télécommunication, d'informatique, d'audiovisuel, d'internet, de multimédias,...

Les thèmes abordés dans les scénarios

Les 4 scénarios pour la filière présentés ci-après, ont en commun d'aborder des familles de questions. Ces questions peuvent être structurées en 3 thèmes:

- Celles relatives au **contexte général, économique et réglementaire** dans lequel évolue la filière pêche maritime en abordant notamment les questions de changement climatique, de coût de l'énergie, de modalité de gestion des espaces maritimes et de financiarisation des biens publics. À la charnière avec les questions liées au contexte spécifique de la filière se situent les problématiques de politiques européennes de la pêche et d'influence des ONG.
- Celles relatives au **contexte spécifique à la filière pêche maritime** : de la production et de la commercialisation au travers de la ressource aquacole ou halieutique, de l'état de la flotte et de l'attractivité du métier, de la gestion de quotas et des OP, de la gestion portuaire et de l'organisation de la mise en marché. À la charnière avec l'offre et la demande se trouvent les questions de logistique de distribution et de gammes.
- Enfin celles relatives aux marchés et produits : la consommation, l'image de la filière et du poisson, les signes de qualité et le commerce extérieur.



Chacun de ces quatre scénarios correspond à une combinatoire unique de réponses apportées à ces familles communes de questions.

La filière pêche serre les rangs

> La pêche sous pression des ONG, malgré un bon état de la ressource

L'influence du changement climatique sur la pêche maritime française se révèle in fine moins importante que redoutée. En effet, la violence et la fréquence des épisodes climatiques extrêmes ne sont pas suffisantes pour empêcher de manière imprévisible et conséquente l'exploitation de la ressource. De plus, le changement climatique induit des modifications des écosystèmes marins et notamment des migrations des populations de poissons dont le bilan pour la pêche française est un accès accru à de nouvelles espèces. La connaissance des facteurs influençant le renouvellement de la ressource halieutique progresse, les scientifiques sont en mesure d'annoncer l'atteinte du RMD pour certains stocks ce qui pourrait permettre une réévaluation à la hausse du TAC et des captures. Les ONG de défense de l'environnement ne se satisfont pas de cette situation d'un dérèglement de la nature dont l'homme pourrait profiter au risque de l'aggraver et maintiennent la pression médiatique contre la pêche. De plus, elles bénéficient du développement de la financiarisation des biens publics et, par le biais de fondations, elles ont pu investir dans les espaces marins rendant leur ingérence beaucoup plus efficace. Aussi, elles ne s'opposent pas à ce que la gestion de la ressource halieutique reste au centre de la gestion européenne des pêches puisque leur influence à ce niveau est en place. Ainsi, notamment sous leur influence et la poursuite d'une gestion libérale de l'économie (soutenue par une fraction influente du milieu de la pêche), l'UE impose la généralisation du système des QIT. Cette mesure permet aux ONG d'acheter des quotas, détachés des navires afin de ne pas les consommer et ainsi réduire l'activité de la pêche, et en renchérir le coût via une difficulté croissante à rentabiliser la capacité de pêche installée. La vente des quotas prend le pas sur leur répartition et le rôle des OP est menacé. Au final, malgré le Brexit, la productivité potentielle des zones de pêche européennes n'est pas profondément altérée. Cependant, ces zones sont de plus en plus l'enjeu d'une concurrence accrue avec les autres activités maritimes, orchestrée par les ONG bien implantées dans le processus de décision sur la répartition des espaces marins.

Dans cette situation, et face à une demande de produits de la mer de plus en plus diversifiés, trois leviers s'offrent aux acteurs de la filière pêche pour résister à cette stérilisation partielle des droits de pêche, réduisant potentiellement l'activité à l'amont mais aussi à l'aval de la filière. Ces trois leviers vont être mis en œuvre à savoir :

- se regrouper pour se porter acquéreur des quotas, dans des conditions économiques comparables aux fondations, et ce pour les exercer, ce qui implique une rationalisation de la filière,
- innover pour maintenir une rentabilité globale de l'activité tout au long de la filière,
- et chercher à contrer la communication des ONG de manière constante et coordonnée ;

> Les coopératives ainsi que les autres formes d'association entre pêcheurs disposent d'atouts pour relever les défis économiques, et notamment ceux liés à la massification de l'offre.

La coopération maritime, gestionnaire d'une partie significative de la vente des carburants et des appareils de pêche dans les ports, propose également des mutuelles et caisses de prévoyance aux marins ainsi que le financement de l'achat de navires et leur rachat à terme par des jeunes patrons pêcheurs. Par ailleurs, les organisations de producteurs qu'elles soient coopératives ou sous d'autres statuts se voient confier par l'UE non pas un rôle dans la répartition des quotas, mais une participation au suivi du marché des QIT. La montée en puissance de mécanismes de mutualisation, notamment en matière de financement des navires et de stabilisation des cours du gas-oil destiné aux pêcheurs, renforce le rôle de la coopération dans la filière.

Dès lors, la rémunération des pêcheurs reste potentiellement attractive et très liée aux prises, au prix du poisson en criée et moins à l'évolution du cours des intrants. La rémunération à la part demeure largement dominante. Les innovations à l'amont permettant progressivement de faire baisser la consommation de carburant des bateaux, et de renforcer la sélectivité des engins (navires soumis à une interdiction des rejets en mer), achèvent de faire de la pêche une activité attractive parmi les activités maritimes. Ces systèmes à caractère mutualiste permettent à la fois la massification de l'offre, tout en permettant à la pêche de préserver sa spécificité de métier aventureux, fort en relations humaines et bénéficiant d'une rémunération attractive liée aux performances « individuelles ».

➤ **Au stade du mareyage et de la logistique,**

Face à une demande qui se diversifie, considérant l'importance vitale de l'évolution technologique pour elles, les PME de l'aval de la filière se regroupent pour mutualiser le financement du développement des nouvelles technologies innovantes, ce qui leur donne un certain poids dans la discussion avec les distributeurs, en permettant plus aisément de répondre aux exigences commerciales notamment des GMS.

Ainsi progresse nettement l'offre de produits transformés à fort contenu technologique (DLUO longue, détoxification, aromatisation, complémentation,...). Même si les produits transformés s'accommodent de poissons issus de l'aquaculture dont la production se développe (prévisibilité des apports, relative stabilité des prix), les produits issus de la pêche tirent également leur épingle du jeu. En effet, l'accélération des flux d'informations issus des NTIC, conduit à une amélioration de la prévision des apports notamment grâce à l'utilisation de log book (journal de pêche) électroniques. L'amélioration de ces prévisions d'apports réduit la volatilité des prix. La halle à marée physique laisse la place à une plateforme de vente virtuelle (lots normalisés et photographiés), où la marchandise est vendue quel que soit le port de débarquement. La logistique de marée fraîche est de plus en plus mutualisée entre mareyeurs géographiquement proches (ce qui est facilité par des prestataires « fret » adossés aux plateformes électroniques et le développement de produits frais conditionnés ne nécessitant pas une flotte de transport dédiée : « pasteurisation à froid »). Un point de concentration virtuel de l'offre française des produits de la mer voit ainsi le jour regroupant l'offre des produits frais et transformés. La mise en œuvre de ces leviers a notamment pour corollaire, une rationalisation des lieux de débarquement. Les autorités concédantes des infrastructures portuaires réfléchissent dorénavant à l'avenir des infrastructures et à leur gestion au niveau national, mais tous les acteurs ne sont pas gagnants. Les services locaux diminuent et, sans service portuaire de proximité, le maintien de l'emploi local est difficile.

➤ **En matière de communication**

La filière se dote de moyens durables vis-à-vis du grand public via la constitution d'une interprofession au financement pérenne. L'outil interprofessionnel permet également d'organiser la circulation d'informations entre les navires, les ports, le mareyage et la distribution et ainsi favoriser une consommation optimale des quotas. Une information transparente sur les métiers, leur impact social et environnemental stimule la demande. Cette communication s'avère positive et permet de maintenir l'image santé des produits de la mer, malgré les campagnes des ONG sur la pollution des océans pour tenter de freiner la pêche.



› Concernant les habitudes de consommation

La facilité et la rapidité de préparation des produits transformés sont généralement recherchées pour les repas courants. Côté distribution, l'innovation produit qui a permis l'élargissement de l'offre traiteur de la mer en rayon libre-service favorise, pour les GMS, l'abandon du rayon marée qui dégageait des marges trop faibles. Ainsi, les poissonneries traditionnelles sont progressivement les seules à cultiver un « savoir-faire » des produits de la mer, mais voient s'échapper une partie importante de la demande. Selon notamment le pouvoir d'achat des consommateurs et les occasions de consommation, la demande accepte soit de payer la qualité, soit considère que le prix est la première qualité. L'entrée de gamme est, sauf exception, progressivement laissée à l'importation moins chère sur les espèces bataillées. Le prix des produits aquatiques augmente (plus que le panier alimentaire et plus que les autres sources de protéine) pour le segment des consommateurs aisés, mais pas pour les autres. Si le haut de gamme continue de porter plutôt sur du poisson sauvage (demande à laquelle répond la pêche française), la provenance de l'entrée de gamme se diversifie avec les progrès de la logistique. La demande croissante en produits aquatiques est satisfaite par une « production » à la fois issue d'une augmentation de la production aquacole et d'une augmentation des captures. La part d'aquaculture étant plus importante dans l'entrée de gamme, celle des poissons sauvages plus importante dans le haut de gamme (milieu de gamme partagé).

› Synthèse

La ressource est reconstituée et le changement climatique, qui ne contraint pas fortement l'activité pêche maritime, contribue à l'apparition de nouvelles espèces capturables par la pêche française. Mais les droits de pêche devenus privés partent à l'étranger ou sont menacés de préemption par les ONG qui veulent les stériliser. La filière n'a d'autres choix que de rationaliser ses outils de production, d'injecter le plus de progrès techniques à tous les stades et de communiquer « en défense ». Les systèmes « mutualistes » à l'amont évitent une rationalisation trop brutale de la pêche, et permettent même une modernisation de la flotte et une amélioration de la rentabilité. La charnière entre amont et aval se restructure autour de hubs, ce qui fait disparaître certains points de débarquement ainsi que l'emploi local correspondant. L'aval innove collectivement et efficacement dans la transformation. L'interprofession favorise l'utilisation des quotas par une meilleure circulation de l'information et sa communication stimule la demande pour les produits français. Les poissonneries sont menacées, la consommation s'orientant vers une part nettement croissante de produits élaborés technologiques.

La filière pêche se casse en deux

> Une ressource reconstituée et renouvelée mais difficilement exploitable

La connaissance par les scientifiques des populations halieutiques a progressé (modélisation, suivi satellitaire des populations, capteurs ...). Les conséquences du changement climatique sont également mieux connues. Des modifications des écosystèmes marins, des habitudes et des trajectoires de migrations des populations de poissons sont constatées mais le bilan en est plutôt positif pour la pêche française qui accède à de nouvelles espèces. En conséquence, la reconstitution de la ressource est avérée et les potentiels de capture augmentent.

Hélas, le changement climatique apporte aussi une instabilité plus fréquemment dangereuse du régime dépressionnaire en Europe (force et soudaineté des tempêtes) et limite l'activité de la pêche (petits et grands bateaux).

Prenant acte du relatif succès de sa politique de reconstitution de la ressource halieutique, l'Union européenne maintient le principe des quotas, mais considérant que leur gestion individuelle a fait ses preuves dans la plupart des pays de l'Union, elle impose le système des QIT aux derniers pays récalcitrants dont la France. Avec des quotas monnayables, les OP perdent leur rôle dans la répartition des quotas. Le système est alors remplacé par des organisations privées « financiarisées » qui facilitent la vente des quotas plutôt que leur « répartition ». Ce changement n'est pas profitable à la filière française qui voit ses quotas rachetés par les sociétés d'armement européennes, déjà rompues à ce type de fonctionnement.

> Une flotte vieillissante

Les négociations des conditions de sortie de la Grande Bretagne de l'Union européenne ont finalement permis la reconstruction du statu quo ante en matière, notamment, d'accès aux différentes zones de pêche. Par contre, les ONG ne désarment pas et maintiennent une forte pression sur l'activité de pêche. Soutenues par le financement de Fondations elles obtiennent le développement des emprises d'autres activités maritimes comme les énergies maritimes renouvelables ou les aires marines protégées. Leur lobbying efficace auprès des instances européennes conduit à la mise à l'écart de la filière pêche lors des prises de décision concernant la mer.

La perspective de la croissance des captures qui devrait s'accompagner d'une rémunération stimulante reste trop incertaine pour attirer des vocations et des investisseurs vers les armements. Le recul des valeurs liées à l'organisation collective, que ce soit pour répartir l'exploitation de la ressource ou pour faciliter l'acquisition de l'entreprise refroidit les volontaires face à la lourdeur des engagements à assumer seul. Comme l'UE sous le regard vigilant des ONG a renoncé à tout plan de soutien, le renouvellement de la flotte avec inclusion des progrès technologiques qui permettraient de baisser les coûts d'exploitation n'a pas lieu. Les jeunes attirés par la mer trouvent à s'employer dans les autres activités à la fois moins risquées et en développement. Autre effet de la perte d'importance de la coopération maritime : elle ne joue plus son rôle d'amortisseur des variations de prix des carburants, augmentant ainsi la volatilité des prix et l'incertitude sur la rémunération des pêcheurs.

> Logistique et innovation mutualisées

La volatilité des prix des poissons est maximale, les prévisions d'apports sont totalement aléatoires, la visibilité sur l'offre nécessaire au développement de la vente à distance n'est pas atteinte. Dans cette situation d'incertitude, beaucoup d'acheteurs jugent qu'il vaut mieux être présent, et dès lors le lien entre la



fonction service au point de débarquement et la fonction vente déterminent fortement le fonctionnement et les performances relatives des halles à marée. Les infrastructures portuaires dont la localisation et l'organisation sont réfléchies au niveau local, notamment pour préserver l'emploi local, ne sont pas regroupées. Les mareyeurs géographiquement proches cherchent à mutualiser leur logistique et également à financer en commun l'innovation technologique qui leur permettra de s'affranchir d'une pêche trop aléatoire et de valoriser des produits de l'aquaculture et d'importation.

L'offre de produits préparés se modernise et se diversifie. La GMS saisit alors l'opportunité de se désengager d'un rayon marée aux marges trop faibles au profit de produits « technologiques » vendus au rayon libre-service. La consommation des produits de la mer devient ludique et accessible sans savoir-faire. Le poisson perd enfin son statut de produit « méritant ». Un créneau haut de gamme de produits frais et bruts subsiste. Issue d'une pêche française dont l'image a été redorée par une information transparente sur les métiers, leur impact social et environnemental, permettant de déconnecter l'état d'un milieu marin pollué du risque sanitaire encouru par la consommation de produits de la mer, cette offre rencontre une clientèle aisée et impliquée dans les poissonneries et restaurants du littoral et des grandes villes.

> Neolithique

Confrontées à une diminution forcée des jours de sortie en mer et à l'évolution de la demande, les entreprises de production se tournent vers l'élevage en développant des fermes marines dont l'implantation a été négociée en échange d'un respect de normes environnementales validées par les ONG. Elles saisissent également les opportunités ouvertes par les progrès de la chimie bio sourcée en matière de valorisations des produits et co-produits de la mer. La pêche parachève ainsi sa révolution du néolithique. Comme l'avaient fait les chasseurs-cueilleurs en devenant agriculteurs-éleveurs, les pêcheurs deviennent aquaculteurs et algoculteurs.

Synthèse

Alors que la ressource halieutique, mieux connue, est reconstituée et même augmentée par de nouvelles espèces, la détérioration des conditions climatiques limite les possibilités d'aller pêcher. Bien que la ressource ne soit plus en situation critique, les ONG accentuent leur lobbying pour faire réduire le territoire maritime accessible à la pêche et faire exclure la filière pêche des lieux de prise de décision. Découragés par la diminution des pratiques de coopération entre acteurs de la filière, les jeunes se détournent de la pêche, la flotte vieillit, la filière française voit filer à l'étranger ses quotas devenus individuels et transférables indépendamment des bateaux. Pour s'affranchir d'une pêche française devenue trop aléatoire, l'aval mutualise ses activités logistiques et innove en commun pour fournir à la grande distribution de nouvelles gammes ludiques, accessibles à tout consommateur, à base de poisson importé souvent d'élevage. La pêche française cantonnée au segment du très haut de gamme trouve à se diversifier par l'aquaculture marine voire la chimie bio sourcée en matière de valorisation des produits et co-produits de la mer.

Filière pêche sauve les meubles

> Une ressource fragilisée co-gérée par l'UE et la filière pêche

Le changement climatique se traduit essentiellement par des phénomènes de réchauffement / acidification des océans qui entraînent la disparition de certaines espèces qui avaient un intérêt commercial. Les autorités européennes décident de prendre la question à bras le corps. Le développement de l'aquaculture marine présentant un risque pour les équilibres marins déjà fragilisés, est très encadré et le développement du débouché « chimie bio-sourcée » à partir de produits de la mer est ajourné. Côté pêche, tout d'abord, les autorités européennes alertées sur les intentions cachées des financeurs des ONG en matière d'exploitation des fonds marins, les écartent des instances de décision. Ensuite, elles organisent avec les filières pêche une concertation pour co-gérer l'exploitation de la ressource halieutique vulnérable dans l'objectif de la reconstituer. En contrepartie d'un plan d'accompagnement de la modernisation de la flotte vers une « pêche sélective de précision », certains engins de pêche sont interdits, un nouveau découpage des mers est défini, des zones d'exclusion temporaire interdites à la pêche sont délimitées, les possibilités de prélèvement sont réparties entre Etats Membres en tenant compte des frontières mouvantes de l'Europe (sortie de l'Angleterre, retour de l'Ecosse,...). Ces quotas non transférables (ni entre pays, ni entre armement) sont gérés par les OP notamment grâce à la maîtrise des technologies de l'information, en appliquant des mesures de gestion contraignantes, garantant de l'intérêt général. Les OP en sortent renforcées.

> Restructuration des ports et réorganisation de la filière

Le soutien européen incite les entreprises de l'aval de la filière qui cherchent à sécuriser leurs approvisionnements à investir dans la modernisation de la flotte, en complément du plan financé par l'Europe, et à installer des jeunes, éventuellement en partenariat avec la coopération maritime.

La ressource s'étant raréfiée, les volumes de capture sont moins importants. Les marins, qui ne croient plus à la pêche miraculeuse, ne veulent plus partager le risque avec les armateurs. Ils demandent et obtiennent un salaire inférieur mais plus régulier. Le développement de contrats d'approvisionnement entre les metteurs en marché et les armements, donne de la visibilité aux armements et facilite cette « normalisation » de la rémunération des marins-pêcheurs.

La baisse du volume des captures a des conséquences structurelles sur la filière : un programme de restructuration des ports est enclenché au niveau national. L'activité de certains petits ports se retrouvent réduite à une pêche touristique alors que d'autres deviennent les ports de référence et bénéficient d'une massification des apports. Les fonctions de service au point de débarquement et de mise en marché sont dissociées. Les halles à marée physiques laissent la place à des plateformes de vente virtuelle. Les entreprises du mareyage et de la transformation se concentrent géographiquement dans les ports de référence où le regroupement de l'offre facilite la logistique de marée fraîche et permet de valoriser une pêche diversifiée. Mais, trop préoccupées par l'accès à la ressource, elles n'ont pas mutualisé leurs moyens pour développer des innovations technologiques en matière de conservation, transformation,... du poisson. Leur développement est assuré par la massification des outils industriels dans les ports de référence. Devenus compétitifs, les mareyeurs français, traitent en complément de la pêche française, des produits d'importation le plus souvent aquacoles, qui leur parviennent entiers.



► Une offre accessible (préparée et abordable) trouve sa demande

Bien que les ONG aient été canalisées, la dégradation des stocks halieutiques reste un sujet potentiellement médiatique et la filière a besoin de travailler à une communication positive, de long terme et, pour ce faire, de pérenniser son financement. La structuration en interprofession s'impose comme la solution pour organiser une prise de parole audible. Ce mode d'organisation va également permettre de mettre en place des échanges d'informations entre organisations de producteurs et metteurs en marché afin d'optimiser la consommation de quotas de moins en moins abondants. La variabilité du prix des carburants et la difficulté accrue des captures sont ainsi atténuées par une meilleure circulation de l'information qui permet une utilisation optimale des quotas, qui contribue au suivi des contrats entre la production et la mise en marché et qui facilite la logistique.

La communication sur les métiers, leur impact social et environnemental coordonnée avec l'information sur les produits de la mer stimule la consommation. L'optimisation logistique concourt à la rentabilité des rayons frais en GMS comme en poissonnerie. La diversification de l'offre est accompagnée par le développement de préparations en rayon qui facilitent l'usage par les consommateurs d'un poisson qui sort enfin de son image de produit méritant pour devenir pur plaisir. L'habileté et la créativité des poissonniers cantonnent le développement des produits de la transformation industrielle dans l'entrée de gamme et la transformation de produits importés.

Synthèse

L'UE se libère de l'influence des ONG pour trouver, avec la filière pêche, les moyens d'une exploitation durable d'une ressource fragile. La politique européenne de la pêche s'adapte aux évolutions de l'espace maritime européen mais garde le cap d'une gestion des quotas par Etat Membre. Les droits de pêche restent gérés collectivement en France et sont maintenant protégés contre la fuite à l'étranger. La coopération et les mutualisations se renforcent, les incertitudes se réduisent, la flotte se renouvelle. Les NTIC se développent, les données circulent en mer pour suivre les stocks et les prélèvements, et à terre pour suivre la consommation des quotas, pour le pilotage des transactions et la traçabilité des produits destinés à la consommation. L'activité se concentre autour de ports de référence. Constituée en interprofession, la filière française consolide les liens amont-aval, communique pour se défendre et réussit à stimuler la demande. Elle propose aux consommateurs une offre de produits de la pêche, frais, accessibles mais peu transformés industriellement, où les poissonniers ont toute leur place.

Une filière pêche du “chacun pour soi”

> Les effets du changement climatique sur le milieu marin s'intensifient

Une instabilité plus fréquente du régime dépressionnaire en Europe induit des tempêtes soudaines et fortes qui contraignent de plus en plus souvent les navires de pêche à rester au port. Par ailleurs, la connaissance des modes de reconstitution des populations halieutiques par les scientifiques a progressé (modélisation, suivi satellitaire des populations, capteurs ...) et l'évaluation biologique des stocks prouve que ceux-ci s'effondrent et que certaines zones et modes de pêche doivent être interdits. Alors que, dans ce contexte incertain, les Organisations de Producteurs ne sont pas en mesure d'établir ni de faire respecter des plans de production et d'empêcher la concentration des prélèvements des navires sur certains secteurs climatiquement accessibles

Mais le changement climatique induit aussi des modifications des écosystèmes marins, des habitudes et des migrations des populations de poissons, qui permettent l'accès à de nouvelles espèces potentiellement commercialisables pour la pêche nationale.

> L'UE résiste à la pression des ONG

Une controverse scientifique s'instaure sur l'évaluation du niveau durable de prélèvement dans la ressource halieutique. Les ONG tentent d'en profiter pour étendre les zones sans pêche. Les instances politiques européennes considèrent finalement que le changement climatique a un impact moins dramatique qu'initialement craint. Elles sont encore préoccupées par les conséquences de la réorganisation des zones de pêche (la sortie de l'Angleterre a été suivie par un retour de l'Ecosse dans l'UE,...) et ne veulent pas mettre davantage en difficulté les filières pêche européennes dont les zones de pêche ont été modifiées voire réduites. Un plan de renouvellement de la flotte est programmé pour continuer à faire évoluer les navires vers une pêche plus sélective. Comme la filière française refuse toujours la mise en place de QIT, l'UE laisse la France organiser une gestion collective des quotas et même prendre des dispositions réglementaires pour freiner leur vente concomitamment à celle des navires à des armateurs étrangers.

> La production désorganisée

La pêche française est fortement déboussolée par ces changements. Les Organisations de Producteurs tentent de gérer les quotas mais servent surtout d'intermédiaire pour faciliter l'accès aux aides européennes. La coopération maritime connaît davantage de succès avec le réseau de boutiques grand public qui est florissant, qu'avec ses autres actions qui périclitent et notamment l'ingénierie financière de soutien à l'achat en commun des bateaux ou de facilitation de l'achat de navire par des jeunes pour qui les aides européennes ne suffisent pas. De plus, faute d'un poids significatif de la coopération dans le marché des carburants ceux-ci connaissent une volatilité importante de leurs cours. La variabilité des prix des carburants est un facteur d'incertitude majeure pour la pêche.

Dans ce contexte, les équipages sont de moins d'accord pour que les armateurs considèrent le salaire des marins comme le mode d'amortissement des variations de prix des carburants et préfèrent que la part variable de leur rémunération soit plus faible. Ils acceptent de perdre en attractivité de leur rémunération en échange de moins de volatilité. Cette perte d'attractivité de la rémunération est mal perçue par les candidats au métier de marin pêcheur. Pour eux, une ascension sociale limitée, des exigences accrues de niveau de



formation, des difficultés pour l'acquisition de l'entreprise discréditent le métier de marin par rapport à un emploi sur la terre ferme ou dans un autre secteur maritime moins risqué (Marine marchande, EMR,...).

> L'aval de la filière en compétition pour son approvisionnement

Confrontées à une perspective de diminution durable des captures, alors que le regroupement et l'organisation de l'offre par l'organisation économique des producteurs est en perte de vitesse, les entreprises d'aval (transformation, distribution,...) vont chercher à sécuriser leurs approvisionnements : achats contractualisés avec les armements réalisés avant le débarquement de la pêche, investissement dans la flotte sans toutefois chercher à la moderniser.

Avec une ressource raréfiée et difficilement accessible, peu d'innovation en vue en matière de baisse de consommation de carburant des bateaux, des équipages difficiles à recruter (en tous cas en France) un aval de filière qui investit dans la flotte davantage pour se garantir des approvisionnements que pour moderniser la flotte, le vieillissement de la flotte se poursuit

S'inscrivant dans une démarche de compétition, les PME de l'aval de la filière ne parviennent pas à mutualiser le financement du développement des nouvelles technologies innovantes de transformation ou de conservation des produits de la mer, qui restent inaccessibles. De même, la mutualisation de la logistique entre mareyeurs géographiquement proches pour leur approvisionnement est rendue complexe par le manque de transparence lié à l'incertitude croissante des apports. Désorganisation de l'amont, concurrence entre entreprises d'aval ne favorisent pas une réorganisation nationale des points de débarquement. Autre chantier en panne, celui du regroupement et de la dématérialisation des halles à marée dont les conditions ne sont pas réunies : les incertitudes sur les captures empêchent de progresser en matière de prévision d'apport et de réduction de la volatilité, le changement en termes d'espèces pêchées ne facilite pas la mise en place d'une normalisation, les transactions de gré à gré avant débarquement réduisent le volume d'affaires traitées en criée. Aussi les acheteurs préfèrent être physiquement présents. Dès lors le lien entre la fonction service au point de débarquement et la fonction vente détermine fortement le fonctionnement et les performances relatives des halles à marée.

> Des labels « sanitaires » au secours d'une image dégradée.

Une information transparente sur les métiers, leur impact social et environnemental détruit le mythe du petit pêcheur rentrant le matin avec sa pêche de la nuit et nuit à la consommation de produits de la mer. Cette communication s'avère négative et conduit à ce que, dans l'esprit de la majorité des gens, l'image de la mer comme espace pollué contamine l'image des produits de la mer, en faisant planer un doute sur leur qualité sanitaire (PCB, métaux lourds...). Dans ce contexte, certains consommateurs sont prêts à payer plus cher des produits de la mer porteurs d'une garantie sanitaire apportée par une labellisation (en provenance de zone non polluée et/ou d'élevage aquacole contrôlant la qualité des poissons avec un recours réduit à la génétique ou à certains médicaments...). Les consommateurs français préfèrent ainsi consommer des produits issus de la pêche française conférant à cette signalisation d'origine une certaine sécurité sanitaire ou des produits issus d'élevage même étrangers dès lors qu'ils sont certifiés au plan sanitaire et peu utilisateurs de médicaments.

Poissonniers et traiteurs, en boutique ou au banc marée des GMS, pallient le manque d'innovation industrielle et proposent des gammes de produits de la mer allant du brut à l'élaboré sans parvenir à rendre le poisson plus jouissif que la viande. Le prix des produits aquatiques augmente (plus que le panier alimentaire et plus que les autres sources de protéine) avec des labels « sanitaires » pour les uns, des plats préparés à base de poissons « détoxifiés » pour les autres. Ainsi, à la consommation, les produits de l'aquaculture gagnent

plutôt du terrain par rapport au poisson sauvage, et sauf à assister à un fort développement de l'aquaculture en France dans des conditions environnementales et de densité de population contrôlées, c'est plutôt vers des produits importés que se portera la demande française.

Synthèse

Le changement climatique perturbe fortement la pêche. Non seulement les sorties en mer sont contraintes par des tempêtes fréquentes mais la population halieutique est modifiée. Les zones de pêche européennes ont été redessinées. Les autorités communautaires cherchent à rassurer les filières pêche : un plan de soutien au renouvellement de la flotte est mis en place et les Etats membres sont libres de gérer leurs quotas comme ils veulent. La France se donne les moyens d'une gestion collective des quotas et de leur conservation.

En France, les démarches collectives à la production sont fragilisées ce qui décourage les candidats au métier de marin pêcheur. Ceux qui s'y engagent veulent minimiser leurs risques : moins de part variable dans la rémunération et pas d'investissement dans le navire. A l'aval de la filière, l'absence de coopération entre entreprises limite le financement des innovations à la transformation ou la rationalisation de la logistique. L'absence de confiance et la concurrence pour la ressource freinent la dématérialisation des transactions en halle à marée. Une partie des flux contractualisés ou achetés par les mareyeurs avant débarquement échappent aux criées.

L'image d'une mer à la fois hostile et polluée déteint sur les produits de la pêche. Les consommateurs cherchent des garanties sur l'état sanitaire via des labels « poissons détoxifiés » ou grâce à l'aquaculture. Poissonniers et traiteurs, en boutique ou au banc marée des GMS sont porteurs d'innovation dans la présentation de produits élaborés, de plus en plus souvent issus de l'aquaculture.

> Vers une démarche stratégique

Ces quatre visions scénarisées du futur de la filière pêche maritime, ne s'apparentent en rien à de la prévision. Elles proposent simplement des futurs possibles et crédibles sans considération de probabilité pour leur occurrence. Il appartient à France Filière Pêche de se prononcer sur les attitudes à adopter vis-à-vis des scénarios en choisissant parmi 5 attitudes possibles :

- Proactivité positive : agir dès aujourd'hui pour favoriser l'advenue du scénario;
- Proactivité négative : agir dès aujourd'hui pour défavoriser l'advenue du scénario;
- Réactivité anticipée : se préparer dès aujourd'hui à l'advenue du scénario ;
- Veille : ce scénario doit être placé sous surveillance, pour savoir si son advenue se dessine au fur et à mesure du temps ;
- Aucune attitude : ce scénario ne présente pas d'intérêt particulier.

C'est à partir de ce positionnement que pourrait s'engager une démarche stratégique.

Pour amorcer cette démarche, après une première présentation lors des Assises de la pêche et des produits de la mer le 21 septembre 2017 à Quimper, les scénarios sont mis en débat au cours de réunions de travail régionales ouvertes aux opérateurs de la filière, aux structures professionnelles et aux collectivités dans le courant de l'automne 2017.

